



Budget 2026 : le pouvoir d'achat des fonctionnaires toujours en baisse

4 février 2026

Un budget 2026 qui aggrave la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires

Alors que le PLF 2026 vient d'être adopté par la voie de l'article 49-3, rappelons que ce budget est un budget anti-fonctionnaires et services publics.

Après vingt ans de quasi-stagnation, 2026 constituera une 3^{ème} année consécutive de gel du point d'indice. **Aujourd'hui, pour retrouver la valeur du point d'indice du 1^{er} janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 32,5% !**

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a également été détérioré par d'autres mesures sur lesquelles le budget 2026 ne revient pas :

- la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- la diminution de l'indemnisation pour congé maladie ordinaire à 90 % du salaire,
- le jour de carence.

La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 a pour conséquence pour les agents dont la rémunération tombe sous le salaire minimum, le versement d'une indemnité différentielle, donc d'une prime de 21,23 euros bruts par mois pour les corps et grades C1 et C2. Conformément au statut général de la fonction publique, aucun agent ne peut être rémunéré en dessous du SMIC.

Un tassement des grilles et donc des carrières toujours plus important

Le rehaussement des rémunérations uniquement des premiers grades conduit à un tassement des grilles que FO dénonce sans relâche et qui atteint un point critique.

La Fédération Générale des Fonctionnaires-Force Ouvrière exige une refonte en profondeur des grilles indiciaires, quelle que soit la catégorie, la revalorisation immédiate de 10% du point d'indice et, afin d'éviter à l'avenir tout nouveau décrochage vis-à-vis de l'inflation, revendique son indexation annuelle sur l'inflation.

Seules la revalorisation du point d'indice et/ou l'amélioration générale de la grille indiciaire permettent d'augmenter tous les agents. Le reste est de l'enfumage !

Les primes ne remplacent pas une véritable augmentation du point d'indice

A l'administration centrale, la communication institutionnelle de novembre dernier annonçait « qu'au total et en moyenne, la rémunération indemnitaire des agents avait progressé de 10% entre 2022 et 2025 ». Rappelons que pour l'essentiel, cette augmentation résulte de l'application de mesures catégorielles nationales qui ne concernent pas tous les agents et ne font pas d'eux de grands privilégiés.

Les pratiques d'augmentation indemnitaire à l'administration centrale restent toujours opaques, ce que le SNPMEN-FO dénonce systématiquement.

Même le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, David Amiel, juge les grilles salariales « obsolètes » et s'alarme : « Si on ne fait rien, même un cadre démarrera sa carrière au SMIC » !

Lors du dernier conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, le bilan de la création d'un CIGEM (corps interministériel à gestion ministérielle) pour les attachés d'administration de l'Etat a montré **une situation dramatique pour la carrière des attachés**. Une fois de plus, le gouvernement prétend se préoccuper de l'attractivité dans la Fonction publique, tout en refusant d'accorder une enveloppe budgétaire pour améliorer les rémunérations. Quelques mesures ont été annoncées : une défonctionnalisation de l'accès au 3^{ème} grade serait effective en 2027, et une linéarisation des échelons spéciaux dès 2026, ainsi qu'une amélioration des taux de promus/promouvables.

L'hypocrisie du gouvernement vis-à-vis des agents publics : la recherche d'économies sur leurs primes

Si le ministre David Amiel a annoncé ouvrir un chantier sur les carrières et rémunérations, son enjeu est de préparer des scénarios à verser aux débats des futures présidentielles ! En effet, **le ministre exclut la mise en œuvre de mesures générales avant 2028**. Encore et toujours de la com !

Dans le même temps, le Premier ministre a adressé, fin décembre 2025, une **lettre de mission à trois inspections générales (IGF, IGA et Igas) leur demandant d'évaluer l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents publics, titulaires comme contractuels. La recherche d'économies « substantielles »** afin de contribuer à la réduction de la dépense publique **y est explicitement mentionnée** !

Après cette révélation dans la presse, Matignon a procédé à un « rétropédalage » et a expliqué qu'une nouvelle lettre était en cours de rédaction, sans s'engager sur le caractère précis du périmètre de la mission !

Pour le DGAFP que nous connaissons bien, Monsieur Boris Melmoux-Eude qui s'est exprimé à l'occasion du conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, « le débat se polarise sans doute trop sur la politique salariale et insuffisamment sur le management, le sens au travail, la qualité de vie au travail » ! Chacun appréciera !

Ensemble, revendiquons :

- ***Une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes subies depuis 2000.***
- ***Une refonte des grilles indiciaires pour toutes les catégories.***
- ***L'abrogation immédiate du jour de carence dans la fonction publique.***
- ***Le rétablissement du maintien intégral de la rémunération en cas d'arrêt maladie, dès le premier jour.***
- ***Le rétablissement de la GIPA.***
- ***Non aux suppressions de postes, aux surcharges de travail pour les collègues.***
- ***L'abrogation de la réforme des retraites.***
- ***La défense de la Sécurité Sociale de 1945.***

www.snpmen-fo.fr

FO résister, revendiquer, reconquérir

Parce que, plus que jamais, l'action collective et déterminée est la seule issue qui peut garantir la défense des intérêts de chacun,

S.N.P.M.E.N – FO - 110 rue de Grenelle 75007 PARIS – tél : 01. 55.55.34.02

Local FO situé au 97 rue de Grenelle - pièce 605 - 6^{ème} étage

□ Mail : fosnmpen.syndicat-ac@education.gouv.fr